

- la détermination du niveau et de la composition du groupe de la haute direction et la politique de promotion au groupe;
- l'application d'une nouvelle formule de restructuration des niveaux de classification dans le Service extérieur;
- l'élaboration des politiques en matière de recrutement, de formation, d'affectation et de promotion.

Quelle est l'échéance prévue?

Le processus de consolidation est maintenant en cours; il devrait être opérationnel le 1^{er} avril 1981.

Quel est le plan d'action?

On a élaboré un plan en vertu duquel des arrangements visant la consolidation seront pris entre la CEIC et le ministère des Affaires extérieures en mai et juin; ces efforts seront étendus à l'ACDI à compter de juillet. Entre temps, I&C s'occupera du fusionnement interne de l'OTC, et ses relations avec les Affaires extérieures ne seront pas étudiées avant décembre. On se penchera, à l'automne prochain, sur ses relations avec les autres ministères ayant du personnel à l'étranger.

La restructuration se fera parallèlement à la consolidation. L'échéancier des changements sera toutefois fonction de l'introduction, par le Conseil du Trésor, d'une nouvelle catégorie de la haute direction dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor espère pouvoir présenter son projet au Cabinet à la mi-mai. La mise au point d'une nouvelle structure de classification des FS et la détermination du niveau-plancher de recrutement pour la haute direction ne pourront se poursuivre tant que le Conseil du Trésor n'aura pas introduit sa nouvelle structure.

Comment les employés du Service extérieur et les ministères intéressés seront-ils tenus informés?

Le Secrétariat du CIRE publiera régulièrement un bulletin pour tenir tous les ministères et employés oeuvrant à l'étranger au courant de l'état d'avancement du dossier. En outre, tous les ministères et organismes ayant des effectifs à l'étranger recevront des ordres du jour, des